



Paris, le 19 août 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le jeudi 12 août 2010, plusieurs policiers du commissariat de police de Corbeil (91) étaient violemment pris à partie par un groupe de jeunes délinquants armés notamment d'un marteau. Plusieurs gardiens de la paix étaient blessés dont un sérieusement (21 jours d'I.T.T.).

Après avoir été interpellés et déférés au tribunal correctionnel d'Evry (91), les quatre délinquants ont tous retrouvé très rapidement la liberté.

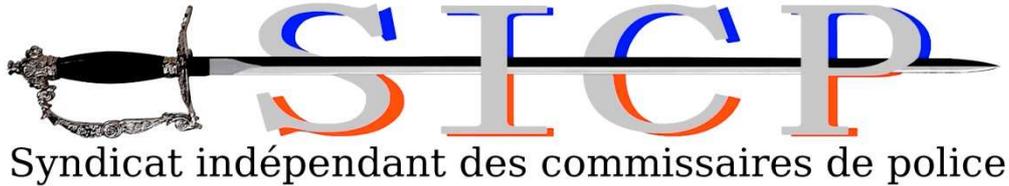
Les deux mineurs ont été mis en examen par une juge pour enfants et placés sous contrôle judiciaire. Les deux majeurs ont été condamnés respectivement à trois mois de prison ferme **sans mandat de dépôt** et un an de prison dont 5 mois avec sursis toujours **sans mandat de dépôt**.

Alors que ces délinquants, dont certains avaient déjà un lourd passé judiciaire (10 condamnations pour des faits de vol, recel, violences sur agents, etc... pour le plus âgé d'entre eux), encourraient 10 ans d'emprisonnement pour violences volontaires avec arme en réunion contre des agents de la force publique, la sanction finalement prononcée ne paraît manifestement pas être à la hauteur des enjeux de sécurité.

Alors que l'autorité de l'Etat n'a jamais été aussi souvent mise à mal par des agressions toujours plus violentes dont sont victimes les représentants des forces de l'ordre, le **SICP** s'étonne une nouvelle fois de la teneur des sanctions prononcées par l'autorité judiciaire de notre pays.

Comment ces mêmes forces de sécurité intérieure peuvent-elles se sentir soutenues par un dispositif judiciaire qui semble de plus en plus en décalage avec la réalité du niveau de délinquance rencontré au quotidien sur le terrain ?

Quel signe donne-t-on aux voyous lorsque, après avoir indignement agressé les gardiens de la sécurité de nos concitoyens, ces mêmes voyous peuvent regagner tranquillement leur domicile, après une condamnation largement symbolique ?



Comment demain les habitants des quartiers difficiles vont-ils pouvoir avoir encore confiance en la Justice si cette dernière ne contribue pas à les mettre à l'abri de délinquants n'appliquant que la seule loi de la violence ?

Ces questions doivent aujourd'hui être clairement posées afin que l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale travaille enfin dans le même sens, avec des préoccupations et des objectifs communs, visant avant tout à sanctionner véritablement les auteurs de faits graves.

Le SICP n'accepte plus que la pression toujours plus importante imposée aux représentants des forces de l'ordre ne se décline en aucune manière sur l'institution judiciaire pourtant chargée de finaliser le travail initié au quotidien.

Alors que de multiples réformes ont été engagées ces dernières années ou sont actuellement en cours dans la police nationale demandant toujours plus aux policiers, cette décision de justice emblématique démontre une nouvelle fois la solitude de notre institution dans une chaîne pénale où elle demeure la seule à qui on demande de faire preuve de réactivité permanente.

Le **SICP** s'interroge donc pour l'avenir sur l'efficacité de ces réformes si, tel le tonneau des danaïdes, la Police Nationale doit continuellement interpellier les mêmes délinquants qui ne sont que rarement l'objet d'une réelle condamnation, développant ainsi la culture de l'impunité.

Le Bureau National